

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement
 de Haguenau-Wissembourg
 Nombre d'élus : 19
 Élus : 19
 En fonction : 19
 Présents : 16

Commune de MOMMENHEIM
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 avril 2024

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Jérôme BERTIN - M. Alain BIETH - M. Steve FUHRMANN - Mme Florence GUTH
 M. Jean-Luc GWISS - Mme Aniko JUNG - M. Alain KEITH
 Mme Agnès KAMMERER - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ - M. Jeannot KLEIN
 Mme Anne-Sophie LEMMEL - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER
 Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER - Mme Sandra WILLMANN

Absents excusés :

- Mme Elisabeth JAECK avec pouvoir à Mme Sandra WILLMANN
- M. Joseph AMMANN absent excusé
- Mme Aurélia HEINRICH avec pouvoir à Mme Anne-Sophie LEMMEL

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

5. MISE EN PLACE D'UNE INSTALLATION DE VIDEOPROTECTION SUR LE DOMAINE PUBLIC.

Rapporteur : M. Eric MULLER

Par une délibération du 15 décembre 2022, le Conseil municipal a décidé de confier les études de mise en place d'un dispositif communal de vidéoprotection à la société ASVI/TEC ainsi que la maîtrise d'œuvre du projet.

1. Phase études et maîtrise d'œuvre (validée le 15 décembre 2022) :

La prestation de la société ASVI/TEC se compose de :

Désignation	P.U.H.T	P.T.H.T
Forfait études préalables (jusqu'à 8 caméras)	960,00 €	960,00 €
Forfait phase projet	690,00 €	690,00 €
Forfait phase marché	470,00 €	470,00 €
Forfait Suivi de travaux (pour la durée totale du marché) (1)	990,00 €	990,00 €
Forfait assistance à la déclaration préfectorale (jusqu'à 8 caméras)	360,00 €	360,00 €
Forfait assistance à la demande de subventions	280,00 €	280,00 €
Total H.T.		3 750,00 €
T.V.A. 20%		750,00 €
TOTAL T.T.C		4 500,00 €

Les études ont été réalisées et la commission sécurité a proposé la mise en place de 7 caméras de vidéoprotection dans certains espaces publics communaux.

2. Phase avant-projet – estimatif :

Le projet établi par la société ASVI/TEC et validé par la commission sécurité prévoit la mise en place de 7 caméras qui se répartissent comme suit :

- Grange d'imière : 2 caméras
- Mairie : 1 caméra
- Intersection rue du Moulin/ chemin d'accès stade et club canin : 1 caméra
- Rue de la gare / aire de stationnement parking : 1 caméra
- Rond-point rue de la gare/ parking 2 de la gare : 1 caméra
- Parking 3 de la gare : 1 caméra

L'estimation de l'ensemble des prestations de pose, de travaux d'ingénierie ainsi que la fourniture du matériel s'élève à : **108 100,00 € HT**.

A l'estimation, s'ajouteront **7 345,00 € HT** correspondant à :

- Le loyer annuel relatif à l'occupation des fourreaux (pour passage de la fibre) estimé à : 3 600,00 € HT.
- Les frais de maintenance estimés à : 3 745,00 € HT.

3. Subventions :

Le projet fera l'objet de demandes de subventions à la Région Grand Est.

Le montant de subvention de la Région Grand Est peut atteindre 50% des dépenses éligibles HT plafonné à 40 000,00 €. Elle ne porte que sur la partie travaux. Les coûts supplémentaires de location et de maintenance sont dûs en plus (cf. Plan de financement prévisionnel ci-dessous).

Coût estimatif éligible (travaux)	108 100,00 € HT
Montant prévisionnel des subventions (Région Grand Est)	39 750,00 €
Reste à charge estimatif pour la commune	68 350,00 €

4. Plan de financement prévisionnel :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET					
DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Acquisitions immobilières	0,00 €	0,00 %	AIDES PUBLIQUES (1) :		
			– Union européenne	0,00 €	0,00 %
TRAVAUX		0,00 %	– ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	0,00 €	0,00 %
Ingénierie et installation de 7 caméras	108 100,00 €	100,00 %	– ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	0,00 €	0,00 %
		0,00 %	– ÉTAT autre (<i>préciser</i>) :	0,00 €	0,00 %
		0,00 %	– Région	39 750,00 €	36,77 %

		0,00 %	– Aides publiques indirectes	0,00 €	0,00 %
		0,00 %	Autres	0,00 €	0,00 %
		0,00 %	SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	39 750,00 €	36,77 %
		0,00 %			
		0,00 %	Autofinancement		
		0,00 %	Fonds propres	68 350,00 €	63,23 %
		0,00 %	Emprunts (2)	0,00 €	0,00 %
		0,00 %	Crédit-bail	0,00 €	0,00 %
A DÉDUIRE (s'il y a lieu)			Autres – aides privées (CAF par ex.) (2)	0,00 €	0,00 %
Recettes nettes générées par l'investissement (mises à disposition, sur 5 ans)	0,00 €		SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	68 350,00 €	63,23 %
TOTAL DÉPENSES	108 100,00 €	100,00 %	TOTAL RESSOURCES	108 100,00 €	100,00 %

Il est demandé au Conseil municipal de :

- Valider la mise en place d'un système de vidéoprotection dans la commune
- Valider le projet établi par la société ASVI/TEC
- Autoriser le maire à lancer un avis d'appel public à concurrence
- Autoriser le maire à procéder à toute demande de subvention
- Autoriser le maire à signer tout document afférent au présent projet, à charge pour lui d'en informer le Conseil municipal.

*Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,*

- **VALIDE** l'installation d'un système de vidéoprotection du domaine de la commune tel que défini ci-dessus.
- **VALIDE** le projet établi par la société ASVI/TEC située 6, rue des Vignes à 67 350 MORSCHWILLER d'un montant de 108 100,00 € HT pour la partie Travaux.
- **VALIDE** l'estimatif relatif au loyer annuel d'occupation des fourreaux (pour passage de la fibre) estimé à 3 600,00 € HT ainsi que les frais de maintenance estimés à 3 745,00 € HT soit un total de 7 345, 00 € HT.
- **AUTORISE** le maire, à lancer un avis d'appel public à concurrence.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document afférent à l'opération, y compris les dossiers de demande subvention, à charge pour lui d'en informer le Conseil municipal.

- **CHARGE** le maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

La délibération est adoptée à la majorité absolue des 12 suffrages exprimés, par 9 voix « POUR » et 3 voix « CONTRE » qui s'établissent comme suit :

Votants	18	19 élus- 1 absent excusé sans pouvoir: M. Joseph AMMAN
		1. Jérôme BERTIN
		2. Alain BIETH
		3. Aurélia HEINRICH
		4. Caroline KIEFFER-MARTZ
Pour	9	5. Jeannot KLEIN
		6. Anne-Sophie LEMMEL
		7. Eric MULLER
		8. Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER
		9. Francis WOLF
Contre	3	1. Steve FUHRMANN
		2. Florence GUTH
		3. Alain KEITH
Abstentions	6	1. Jean-Luc GWISS
		2. Elisabeth JAECK
		3. Aniko JUNG
		4. Agnès KAMMERRER
		5. Gérard MITTELHAEUSER
		6. Sandra WILLMANN
Suffrages exprimés(9 « POUR » et 3 « CONTRE »)	12	
Majorité absolue (= plus de la moitié des suffrages exprimés)	7	

Pour extrait conforme,

Le Président, **Francis WOLF**, maire.



Le (la) secrétaire de séance, M. Jérôme BERTIN,
Conseiller municipal